

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11666**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine Sciences, Technologies et Santé, Mention Génie Civil, Spécialité Construction et Aménagement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Strasbourg, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Strasbourg, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200 Technologies industrielles fondamentales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

A la fois technicien, gestionnaire et manager, ces professionnels définissent des systèmes de construction et d'aménagement. Ils coordonnent, planifient le travail des équipes et des différents intervenants du chantier. Ils consultent les fournisseurs et les sous-traitants. Ils contrôlent la qualité. Ils réalisent des études de faisabilité à partir des données techniques et financières disponibles. Répondre aux appels d'offres, réaliser des études de prix, assurer le suivi budgétaire et technique de chantiers sont au coeur de leur activité. Ils connaissent les démarches administratives, la législation et la réglementation européenne.

- Domaine Dynamique de l'entreprise : structure et stratégie d'entreprise ; gestion des ressources humaines ; création et reprise d'entreprises ; langues
- Domaine Pilotage d'opérations : communication et gestion de l'information ; montage et gestion d'opérations ; gestion des marchés et exécution ; qualité, sécurité et environnement
- Domaine Maîtrise de projet : procédés de mise en oeuvre ; conduite de travaux ; maîtrise d'oeuvre ; maîtrise d'ouvrage
- Domaine Environnement technologique : matériaux et systèmes ; informatique appliquée ; développement durable et aménagement
- Domaine Immersion professionnelle : période de formation en entreprise (apprentissage)
- Domaine Projet de fin d'études

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'objectif principal de cette licence est de former des cadres du BTP capables de préparer des projets, de les gérer, de conduire des chantiers, de participer à la gestion d'entreprises et d'en créer.

Au terme de la Licence Pro, le diplômé peut s'orienter vers les postes suivants : Chargé d'affaires, Coordinateur de travaux, Technicien projeteur ; Gestionnaire de patrimoine immobilier ; Monteur d'opération, Conducteur d'opération ; Conducteur de travaux, Technicien des méthodes de réalisation.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1201 : Conduite de travaux du BTP

F1106 : Ingénierie et études du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les Unités d'Enseignement suivantes : Dynamique de l'entreprise, Pilotage d'opérations, Maîtrise de projets, Environnement Technologique, Immersion professionnelle, Projet de fin d'études. Le bénéfice des Unités d'Enseignement acquises peut être gardé durant la période de l'habilitation du diplôme. L'inscription n'est possible que pour les titulaires d'un BTS ou d'un DUT dans le domaine du BTP.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements et professionnels ; jury nommé par le Président de l'Université
En contrat d'apprentissage	X		Personnes ayant contribué aux enseignements et professionnels ; jury nommé par le Président de l'Université
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements et professionnels ; jury nommé par le Président de l'Université

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Par la procédure de VAPP : commission nommée par le Président de l'Université et décision prise par le Président de l'Université (article 8 du décret n°85-906 du 23 août 1985). Par la procédure de VAE : Jury nommé par le Président de l'Université composé d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de professionnels(Décret 2002-529 du 16 avril 2002 en application des articles L. 613-3 et 613-4 du code de l'éducation)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Certification obtenue par le biais d'une formation trinationale ; convention du 17-03-06 entre Fachhochschule Nordwestschweiz HABG Muttens de Bâle (Suisse), Hochschule Technik und Wirtschaft de Karlsruhe (Allemagne) et UDS Strasbourg.

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Habilitation du diplôme (pour 3 ans) : arrêté du 25 octobre 2002 du MEN

Renouvellement de l'habilitation (pour 3 ans) : arrêté du 5 juillet 2005 du MEN

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Site web de l'Université de Strasbourg : <http://www.unistra.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :